

Règlement de la Randonnée dans le cadre du Trail de Montaigu 2021.

Le TOS Athlétisme organise le dimanche 18 avril 2021 la 17^{ème} édition du Trail de Montaigu à BOUILLY dans l'Aube (10). Lors de cette randonnée pédestre, le TOS Athlétisme propose également une marche d'environ 14 km, ouverte aux marcheurs nordiques.

1. Inscriptions :

Pour la marche, les inscriptions sont possibles via courrier ou sur place au stade de Bouilly le jour du Trail de Montaigu.

2. Tarification : Le prix de l'inscription est de 5 €.

2.1. Inscriptions en ligne :

Les inscriptions en ligne se font via le site du Trail : <http://trail-de-montaigu.fr/> à la rubrique inscriptions. Le randonneur clique sur le lien Inscription en ligne et est redirigé sur le site Internet **Le-sportif.com** pour une inscription et un paiement en ligne.

2.2. Inscriptions papier :

Les inscriptions par papier se font également via le site du Trail. Pour se faire le concurrent doit éditer le bulletin d'inscription, le compléter et joindre le règlement (Chèque à l'ordre du TOS ATHLETISME) et le cas échéant les justificatifs (voir § 2.1) à :

Gérard COLLINET - 5 rue Saint Antoine - 10440 La Rivière de Corps.

La clôture des inscriptions sur le site et par courrier est fixée au Mercredi 14 avril 2021 à 23h59.

2.3. Inscriptions sur place :

Les inscriptions sur place seront possibles le dimanche 18 avril à partir de 7h00 au stade de Bouilly (Aube). Il faudra alors remplir un bulletin d'inscription, et procéder au règlement de la randonnée.

2.4. Horaires et Lieu :

- Départ au stade de Bouilly et arrivée au stade de Bouilly.
- Le départ sera donné immédiatement après le départ du Trail de 14 km à 9h45.

3. Sécurité :

- Sur les parties du parcours empruntant une voie publique, chaque participant devra se conformer au code de la route. Le marcheur sera seul responsable d'un éventuel manquement à ses règles.
- Les secours seront assurés par des secouristes et un médecin. Des liaisons radio seront mises en place.
- Un marcheur se doit de porter assistance à toute personne en difficulté. Les secours et les organisateurs doivent être informés immédiatement.
- Pour des raisons de sécurité, les téléphones portables sont conseillés. Les marcheurs sont invités à se munir du n° d'appel de l'organisateur (06-68-36-85-14).
- Un poste de secours mobile est implanté sur le parcours. Ce poste est en liaison radio avec l'organisateur.
- Le poste de secours est destiné à porter assistance à toute personne en danger avec les moyens propres à l'organisation.

4. Ravitaillement :

Outre le poste arrivée, 1 ravitaillement est proposé au 8^{ème} km.

5. Ethique de la randonnée :

En s'inscrivant au Trail de Montaigu, le marcheur s'engage explicitement à respecter le présent règlement ainsi que l'éthique de la randonnée.

Des courses empruntent le même parcours. Dans un souci de bonne cohabitation entre les divers participants, nous vous remercions par avance de votre civisme et de ne pas gêner les concurrents.

Le Trail de Montaigu se veut respectueux de son environnement naturel et humain. Ainsi, la plus grande courtoisie est requise vis-à-vis des bénévoles qui choisissent de consacrer une partie de leur temps libre à la manifestation.

Le respect de l'environnement est une condition nécessaire pour permettre la pérennité des courses et randonnées de pleine nature. Ainsi, il est formellement interdit de jeter des déchets ailleurs que dans les poubelles réservées à cet effet.

Certains passages traversent des propriétés privées dont les occupants acceptent la gêne inhérente à la course. Il va de soi que le respect de ces propriétés privées et de leurs propriétaires est une exigence obligatoire.

6. Assurance :

L'épreuve est couverte par une assurance responsabilité civile souscrite par l'organisateur auprès de GROUPAMA. Cette assurance responsabilité civile garantit les conséquences pécuniaires de l'organisateur, des bénévoles et des participants.

En complément, il est vivement conseillé aux marcheurs de souscrire une assurance individuelle accident, couvrant leur propre risque.

7. Modification du parcours et annulation de la randonnée :

Pour des raisons de sécurité, notamment en cas de conditions météo trop défavorables, l'Organisateur se réserve le droit de retarder le départ de la randonnée, d'arrêter celle-ci ou de modifier le parcours, voire d'annuler la randonnée sans que les randonneurs puissent prétendre à aucune indemnisation ou aucun remboursement des frais d'inscriptions.

Si les conditions météo sont défavorables, le départ et l'arrivée de la marche auraient lieu à la salle des fêtes de BOUILLY.

Toute inscription implique la prise de connaissance du présent règlement.

Trail de Montaigu le 18 avril 2021

Règles sanitaires pour lutter contre la propagation du virus COVID-19

1) Partie administrative.

Elle se déroulera au stade de Bouilly en plein air sous des tentes parapluie.

Des flèches au sol et des barrières disposées en couloirs guideront les flux de cette circulation. Deux bénévoles postés aux entrées et sorties feront respecter le sens de circulation.

Pour éviter les attroupements et les files d'attente :

- Aucune inscription (sauf randonnée) sur place le jour du Trail.
- Une enveloppe contenant les dossards sera remise à chaque responsable des clubs inscrits.
- Les remises des dossards seront faites avec des secrétariats éloignés entre eux.
- Pas de contacts au contrôle des pièces d'identité (licence ou certificat médical).
- Pas d'affichages pour indiquer les numéros de dossards par nom d'athlète.
- Pas d'affichages des parcours du Trail.
- Pas d'affichages des résultats du Trail, ils seront diffusés dans la presse et sur Internet sous 24 h.
- Les secrétaires des différents postes administratifs seront masqués.

2) Partie accueil des athlètes.

- Du gel hydroalcoolique sera à disposition au stade.
- Des masques seront disponibles pour les athlètes ayant oublié le leur.
- Pas de buvette, le ravitaillement final sera en libre service avec des bouteilles d'eau minérale de 33 cl individuelles et des denrées sous enveloppes hermétiques.
- Les sanitaires au stade seront disponibles avec des produits désinfectants à disposition.

3) Partie sportive.

Nous attendons environ 700 coureurs et marcheurs + 150 randonneurs.

- Un briefing sera organisé sur la ligne à chaque départ avec les recommandations suivantes :
 - Garder ses distances (environ 1 m).
 - Crachat strictement interdit.
 - Port du masque obligatoire partout sur le stade sauf pendant la course.

- Plus les instructions déclinées dans la partie administrative

- Les coureurs devront être masqués en attendant les ordres du starter. Au signal du départ, ils retireront leurs masques et le placeront dans une poche de leur short ou collant. A l'arrivée de nouveau le port du masque est obligatoire.

- Pour les récompenses le podium traditionnel (boîte) sera supprimé, nous tracerons dans l'herbe les places du premier, du deuxième et du troisième espacées de 2 mètres. Les récompensés seront masqués.

- Pour les ravitaillements sur les parcours, nous mettrons à disposition des bouteilles d'eau minérale de 33 cl individuelles et des denrées sous enveloppes hermétiques.

- Les coureurs seront invités à partir de la manifestation après la proclamation des résultats de leur course, ceci afin de diminuer les présences en nombre sur le terrain du stade.

4) Partie organisation et encadrement.

- Les bénévoles de l'organisation seront systématiquement masqués.

- Respect des gestes barrières en vigueur.

- Respect strict du règlement de la manifestation.

- Limiter au maximum les instants de convivialité.

- Intervenir sur les situations à risques sanitaires.

- Un médecin couvrira la manifestation.

- Une équipe de secouristes sera disponible sur le terrain.

- Après la course, collecte des déchets et masques usagés sur les parcours.

Le comité d'organisation du TOS Athlétisme